République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction Générale

ARRÊTÉ n° 2023/05/1078

Publié le 12/05/2023

Objet : Délégation de fonction d'Officier d'Etat Civil à Monsieur Michel Matival, conseiller municipal.

Le maire de la commune de Vauvert

VU les articles L.2122-32 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il y aurait lieu de déléguer les fonctions d'Officier de l'Etat Civil à Monsieur Michel Matival, conseiller municipal, en l'absence ou en cas d'empêchement du maire et des adjoints,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Michel Matival, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil de la commune de VAUVERT, en l'absence ou en cas d'empêchement du maire et des adjoints.

Article 2 : Copie du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète et Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Nîmes.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 11 MAI 2023

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT (Gard)

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le.....*
- *sa notification le.....*
- *sa publication le.....*

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....
Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier